



COMMUNE DE  
**St-Légier-La Chiésaz**  
CONSEIL COMMUNAL

Le 3 avril 2014

**Préavis N° 01/2014** relatif à la participation des 10 communes de la Riviera au financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz

**EXTRAIT**

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 31 mars 2014 présidée par Madame Anne Morier, Présidente.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 01/2014,

ouï les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté à la majorité moins 4 avis contraires et 2 abstentions, les conclusions du préavis municipal, à savoir :**

- Accepter de participer au financement du stade régional d'athlétisme de la Saussaz, propriété de la commune de Montreux pour un montant total maximum de CHF 7'622'500.- et selon les modalités définies dans le présent préavis.
- D'inscrire aux budgets :  
2015 : un montant global de CHF 252'450.-  
2016 : un montant global de CHF 252'450.-
- De prendre acte que la participation des communes au financement régional sera facturée après la réalisation des lots 1 et 2, sur la base d'un décompte final.
- De prendre acte qu'en cas de diminution des coûts des lots 1 et 2, l'ensemble des communes en bénéficie / qu'en cas d'augmentation des coûts, seule la commune propriétaire la prend à sa charge.
- De prendre acte que l'éventuel subside accordé par le Fonds du sport vaudois sur les lots 1 et 2 viendra en diminution de la participation de toutes les communes.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 31 mars 2014.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente La secrétaire

*A. Morier* *Chantal Colagioia*  
Anne Morier Chantal Colagioia

